

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

*Nombre de membres du Comité syndical : 56*

*Nombre de conseillers en exercice : 56*

*Date de la convocation : 8 octobre 2020*

*Président de séance : Yvon LERAT, doyen de l'assemblée, puis Johanna ROLLAND, élue Présidente*

*Secrétaire de séance : Anthony DESCLOZIERS*

**Présents (36) :** Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Delphine BONAMY, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, Yan COURIO, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Jean-Sébastien GUITTON, Jean-Pierre JOUTARD, Florian LE TEUFF, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Pascal MARTIN, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Valérie OPPELT, Nicolas OUDAERT, François OUVRARD, Stéphanie PAITIER, Vincent PLASSARD, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Johanna ROLLAND, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Bruno VEYRAND.

**Absents et excusés (13):** Rodolphe AMAILLAND, Laure BESLIER, François CHENEAU, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Jean-Yves HENRY, Philippe LE CORRE, Hervé NEAU, Jean-Claude PELLETEUR, Fabrice ROUSSEL, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Franckie TRICHET.

**Absents et représentés (7):** Jean-Michel CRAND donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Céline GIRARD-RAFFIN donne pouvoir à Eric PROVOST, Franck HERVY donne pouvoir à Jean-Jacques LUMEAU, Julie LAERNOES donne pouvoir à Florian LE TEUFF, Barbara NOURRY donne pouvoir à François OUVRARD, Céline PAILLARD donne pouvoir à David SAMZUN, Jean-François RICARD donne pouvoir à Rita SCHLADT.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

#### Installation du Comité syndical

##### **Yvon LERAT**

Bonsoir. Je suis le doyen de séance. C'est à ce titre-là que je vais présider la première partie de la réunion.

Mesdames et Messieurs les Élus, les élections municipales et communautaires se sont tenues le 15 mars 2020 pour le premier tour de scrutin et le 28 juin 2020 pour le second tour. Nos intercommunalités ont ensuite désigné leurs représentants au Comité syndical du Pôle métropolitain. Il m'appartient donc, en tant que doyen de notre assemblée, de procéder à l'installation du nouveau comité syndical. Je vais donc procéder à l'appel et inviter les conseillers munis d'un pouvoir à faire connaître le nom du conseiller dont ils ont reçu mandat et à remettre cette procuration au secrétaire de séance, que nous allons désigner.

#### Désignation du secrétaire de séance

##### **Yvon LERAT**

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, au début de chacune de ses séances, le Comité syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il est proposé de désigner un conseiller syndical pour remplir les fonctions de secrétaire pour cette séance d'installation du Comité syndical du Pôle métropolitain.

Je vous propose que Monsieur Anthony Descloziers, maire de Sainte-Luce et benjamin de notre assemblée, assume ses fonctions, s'il les accepte.

##### **Anthony DESCLOZIERS**

J'accepte.

##### **Yvon LERAT**

Merci beaucoup. C'est une lourde tâche...

*Yvon Lerat, président de séance, procède à l'appel.*

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

#### Approbation du compte rendu du Comité syndical du 23 juin 2020

##### Yvon LERAT

Notre dernier comité syndical du 23 juin s'est tenu, compte tenu du contexte sanitaire, en visioconférence. Beaucoup d'entre vous n'étaient pas encore installés. Est-ce que les élus présents à cette séance ont des remarques sur le compte rendu communiqué ?

En l'absence de remarques, nous considérons que le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### I. Délibération 2020-09 : Élection du président ou de la présidente

##### Yvon LERAT

Conformément à l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, les dispositions relatives aux maires et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du Bureau des établissements publics intercommunaux, tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions relatives à la coopération intercommunale.

Il en résulte qu'un conseiller syndical qui n'a pas la nationalité française ne peut exercer la fonction de président, que la fonction de président est également incompatible avec diverses fonctions d'agents des administrations financières, l'activité de sapeur-pompier volontaire et la fonction de militaire en position d'activité.

Par ailleurs, il est rappelé que conformément aux articles L. 297 et L. 141-1 alinéa 2 du Code électoral, les mandats de député et de sénateur sont incompatibles avec les fonctions de président d'un syndicat mixte de type pôle métropolitain.

Il convient désormais de procéder à l'élection de notre président dans les conditions définies par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, à savoir :

- le conseil syndical élit le président du pôle métropolitain parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le vote par procuration peut être valablement utilisé pour l'élection du président.

Je vais maintenant recueillir les candidatures pour cette élection.

##### Johanna ROLLAND

Je propose ma candidature.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

#### **Yvon LERAT**

Merci. Johanna Rolland est candidate. Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Je vous rappelle que ce scrutin est sous forme secrète et se fera par l'intermédiaire des boîtiers qui vous ont été remis. Avant d'ouvrir le vote, avez-vous des questions techniques à poser ? Non. Nous allons donc procéder au vote.

#### **Yvon LERAT**

Johanna Rolland est élue présidente du syndicat mixte du Pôle métropolitain.

*(Applaudissements)*

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Merci à chacune et à chacun, chers collègues. Je voudrais d'abord te remercier, cher Yvon, d'avoir procédé à l'installation de ce Comité syndical en ta qualité de doyen d'âge. Bienvenue à tous les élus et bienvenue en particulier à tous les nouveaux élus. Je me tourne notamment vers Rita, qui nous a rejoints, qui est la nouvelle présidente du Pays de Blain. Et je salue évidemment celles et ceux que j'ai le plaisir de retrouver, Rémy Nicoleau, David Samzun et vous tous, chers collègues. Merci enfin à toi, cher Bertrand, de nous accueillir ici, à Saint-Herblain, dans un contexte évidemment très particulier.

Nous sommes, les uns et les autres, dans ce début de mandat, dans nos communes, dans nos intercommunalités, marqués par cette double dimension : le début de mandat est le moment où on lance les projets, où l'on met en mouvement les équipes, où il y a, par définition, beaucoup de choses à mettre en mouvement. Et là, viennent s'ajouter une crise sanitaire inédite et une crise économique et sociale absolument sans précédent. Je l'évoque parce que je crois que dans ces circonstances, la force collective est forcément l'une des réponses au moment que nous traversons, d'autant plus qu'il me semble que cette crise est aussi venue révéler un certain nombre de paradoxes de nos modèles de consommation, de nos modèles de production... Autant d'enjeux sur lesquels nous sommes amenés à travailler les uns et les autres et sur les lesquels, si nous voulons aller plus loin, changer de modèle, parfois changer d'échelle, nous avons parfois besoin non pas seulement d'agir chacun dans nos territoires mais en ayant conscience du destin commun et des intérêts communs qui nous lient.

Et je sais que nous pouvons nous appuyer sur la dynamique de ce pôle, né il y a maintenant 17 ans, je le rappelle, autour de l'axe Nantes Saint-Nazaire, mon cher David. Un pôle qui intègre aujourd'hui cinq intercommunalités, 61 communes, 935 000 habitants, plus de 65 % de la population du département. Je vous donne ces chiffres simplement pour en rappeler l'importance et la valeur, avec un poids réel, avec une diversité qui l'est au moins tout autant des territoires urbains, des territoires périurbains, des territoires ruraux, qui viennent révéler et traduire cette idée de l'alliance des territoires, de l'alliance de nos forces. C'est celle-là qui nous a permis de fixer un cap et des règles communes, notamment dans le cadre de l'élaboration du SCoT. Cela a été pour nous un enjeu majeur.

À cet égard, je rappelle que le SCoT a su être précurseur en adoptant plusieurs orientations majeures de notre histoire : en faveur de la protection des terres agricoles, dès 2007, à nouveau en 2016, pour économiser les espaces, et un SCoT qui a aussi su se traduire rapidement dans nos PLU intercommunaux. Souvenez-vous : il y a quelques années, c'était encore un sujet assez nouveau pour

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

bon nombre d'entre vous, et cela reste une singularité à l'échelle nationale, qu'il n'est pas inutile de préciser.

Mais ce que nous avons parfois partagé, c'est qu'une autre des particularités du Pôle Nantes Saint-Nazaire est qu'il ne se résume pas à des sujets de planification, aussi importants soient-ils, et que nous avons un enjeu à mettre en œuvre aussi, et c'est l'une de ses caractéristiques dans le paysage des 400 SCoT français, à porter des réalisations concrètes. Je regarde mes collègues présidents d'intercommunalité, parce que c'est l'une des choses que nous avons partagées ces dernières années, en nous disant que nous voulions donner corps au Pôle Nantes Saint-Nazaire. Parce que soyons clairs : je crois que ce n'est faire offense à personne de dire que si nous sortons dans la rue, là, et que nous demandons à quelqu'un s'il connaît le fabuleux Pôle Nantes Saint-Nazaire, je ne sais pas comment ce serait dans vos communes, mais dans la mienne ou dans les nôtres, mon cher Bertrand, je ne crois pas que le taux de réponses positives sera extrêmement élevé. Nous avons donc eu à cœur, dans ces dernières années, de pouvoir traduire aussi nos orientations, nos choix stratégiques dans un certain nombre de projets concrets, à travers le projet « Eau et paysages », bien sûr, avec le parcours Sémaphores de Saint-Herblain à Saint-Nazaire, mais aussi le Belvédère de Saint-Malo-de-Guersac, la passerelle flottante du lac de Savenay, la piste cyclable entre Bouvron et Blain, l'expérience « imaginons l'habitat périurbain de demain ». Cette dynamique collective, locale a accru notre reconnaissance nationale. Je rappelle que nous sommes « écocité » depuis 2009, et plusieurs projets emblématiques ont été engagés, notamment grâce au soutien financier du programme « ville de demain ».

J'ai en tête les expressions de certains collègues, au cours des trois dernières années, qui disaient que sans cet élément de soutien financier, des projets utiles pour leur territoire n'auraient tout simplement pas pu voir le jour. Je crois donc que c'est un élément qu'il nous faut saluer.

Mais l'idée, évidemment, aujourd'hui, n'est pas de nous limiter à regarder et à nous féliciter du chemin parcouru, mais plutôt de regarder le chemin que nous avons à parcourir ensemble. De ce point de vue, les sujets ne manquent pas. Ils ne manquent pas, parce que que l'on parle de mobilité, que l'on parle d'emploi, que l'on parle de tourisme, que l'on parle de qualité de vie ou que l'on parle d'écologie, on voit bien que les projets, les questions et les réponses s'arrêtent bien rarement à nos frontières administratives. Et si l'on veut donner de la force à cette dynamique, on a besoin de penser au-delà de nos frontières respectives.

Concrètement, comment vous proposons-nous de nous mettre en mouvement pour relever ces défis aujourd'hui ? Je vous livre peut-être quelques éléments pour lancer une première discussion. Tout d'abord, nous allons engager une démarche prospective pour penser et décider ensemble l'aménagement du territoire à l'horizon de 2040, 2050. Nous aurons l'occasion d'y revenir. D'ores et déjà, nous savons à quel point il faut poursuivre nos échanges, notamment autour des adaptations aux changements climatiques, aux changements induits par le plan pour la biodiversité de 2018 avec, je le rappelle, son objectif « zéro artificialisation nette ». Nous savons les questions que cela pose. Nous devons pouvoir nous mettre autour de la table pour en débattre, pour regarder, pour voir comment, dans la diversité de nos territoires et dans le respect de cette diversité, les choses peuvent avancer.

Nous aurons aussi à échanger au sujet de l'abrogation de la DTA et dès 2021, au sujet des chantiers réglementaires à conduire pour mettre à jour notre SCoT. Je pense notamment à l'adaptation des deux

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

volets que constituent le volet littoral et le volet relatif au commerce. Cela fait partie des sujets très concrets qui sont devant nous.

Ceci est le premier volet de notre action : la démarche prospective, la démarche d'anticipation et la mise à jour, pour le dire rapidement, des objets réglementaires qui nous permettent d'avancer sur ces sujets.

Le deuxième enjeu est de poursuivre les actions concrètes. Je l'ai évoqué tout à l'heure en disant que c'était l'une des singularités du pôle à l'échelle nationale. Nous nous sommes dit, à plusieurs reprises, que nous n'avons pas vocation à nous limiter au seul SCoT, aussi important et aussi structurant soit-il, avec cette volonté de pouvoir passer à l'action, à la démonstration sur les enjeux que nous portons collectivement.

Nous avons, je le dis notamment pour les nouveaux élus, missionné collectivement nos différents services en juillet 2019 pour analyser ce qu'il était possible de faire. J'en profite pour les remercier, parce qu'ils avaient alors fait un travail vraiment précieux, ce qui nous permet aujourd'hui d'être d'ores et déjà en situation de retenir un certain nombre d'axes, en tout cas, de proposer ces sujets à la discussion collective. Je le dis d'autant plus que parmi les premières préoccupations qui étaient sorties, il y avait les sujets de mobilité et les sujets d'alimentation. Je regarde Bertrand Affilé, puisque les vice-présidents aux transports de nos différentes intercommunalités viennent de se rencontrer pour aborder ensemble les enjeux de mobilité, le fond, la méthode et la manière dont nous pourrions avancer collectivement.

Au-delà des mobilités, je voudrais tout de même dire un mot particulier sur les enjeux de développement économique, dans un contexte où la crise sanitaire est loin d'être sans impact sur le sujet. L'une des questions que nous avons à examiner ensemble, je crois, au-delà de l'urgence, est la manière dont nos schémas de développement économique viennent, de fait, impacter les enjeux de mobilité. L'endroit où sont les emplois, l'endroit où sont implantées nos activités économiques, quelles qualités d'activité économique ? C'est là évidemment un enjeu que nous aurons à prendre à bras le corps, avec notamment la question foncière, si nous voulons nous donner les moyens d'être en situation de penser un schéma de développement économique équilibré sur nos différents territoires.

Mobilité, développement économique, emploi, transition écologique et énergétique évidemment... Juste un chiffre, peut-être : aujourd'hui, c'est 5 % de notre énergie, à l'échelle du pôle, qui est d'origine renouvelable. Cela signifie que si nous voulons tenir le chemin sur lequel nous nous sommes engagés, qui vise à multiplier par trois la production d'énergie solaire, nous aurons besoin de trouver des traductions opérationnelles, notamment dans la mise en lien des entreprises qui souhaitent s'équiper de panneaux photovoltaïques et des porteurs de projet. C'est l'un des diagnostics que nous avons faits, celui qu'il n'y avait pas forcément de rencontre entre le besoin et l'offre, et que le rôle du pôle pouvait être aussi de faciliter cette mise en synergie.

Enfin, un dernier point pour évoquer les enjeux de fond. J'ai utilisé ce mot d'« alliance des territoires ». Vous avez que j'y suis particulièrement attachée. Je crois que nous sommes dans un pays assez fracturé, sans doute de plus en plus fracturé, que plutôt que de cultiver les oppositions stériles entre les territoires urbains, périurbains et ruraux, plutôt que d'entretenir certaines caricatures... Je le dis aussi parce que lorsqu'à l'échelle nationale, on entend parfois, dans les médias, que toutes les métropoles sont riches et que tous les territoires ruraux sont pauvres, c'est oublier d'abord la vitalité la capacité

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

d'innovation de nombre de territoires ruraux et c'est oublier aussi que jusqu'à preuve du contraire, les grandes poches de précarité, dans ce pays, sont dans les quartiers la politique de la ville, dans nos métropoles. On envoie alors aux habitants le message qu'ils seraient les oubliés de la République, ce qui me semble particulièrement problématique, spécialement dans le contexte social dans lequel nous sommes. Notre ligne à nous est claire : il n'y a pas, d'un côté, les territoires urbains et de l'autre, les territoires périurbains et ruraux. Il n'y a pas non plus, d'un côté, un axe Nantes Saint-Nazaire et de l'autre, une façade littorale. Non. Nous avons une communauté de destins, nous avons une communauté d'intérêts, j'utilise le mot à dessein, à défendre parfois et à construire sans aucun doute. Avec aussi l'enjeu d'amplifier les discussions avec les territoires voisins, qui ne font pas partie du pôle métropolitain. Je pense à la Compa, au Vignoble, au Pays de Retz, à Cap Atlantique. Là aussi, les choses bougent. Il peut y avoir des appétences, il peut y avoir des envies, il peut y avoir des besoins, et un levier pour aller plus loin, pour peu que nous nous donnions un cap clair et une méthode qui soit la plus efficace possible pour avancer sur les sujets de fond.

C'est justement pour avancer sur les sujets de fond que je vous propose, que nous vous proposons de reconduire l'atelier qui avait été mis en place dans le précédent mandat, qui s'appelait « l'atelier permanent des élus ». Je crois que celles et ceux qui y ont contribué ont pu, dans la diversité des opinions et des sensibilités ici présentes, dire à quel point ce lieu avait été fécond de partage sur le fond et de débats de qualité. Cet atelier, animé par un rapporteur général, a permis non seulement de conduire la révision du SCoT mais aussi de définir et de mettre en œuvre un plan d'action. Vous me permettrez d'adresser un merci particulier à Pascal Pras, qui a beaucoup œuvré sur ce sujet.

En termes de calendrier, à la fois la crise sanitaire mais aussi la refonte de nos statuts nous ont amenés à cette installation relativement tardive par rapport à l'installation de nos conseils municipaux, puis de nos intercommunalités. Je vous propose donc que nous puissions mettre à profit les mois prochains pour bâtir une feuille de route qui, évidemment, à vocation à être une feuille de route partagée. Je lui dis puisque j'ai évoqué certaines discussions que nous avons eues dans le dernier mandat, mais de nouveaux élus nous ont rejoints. Nous devons donc remettre ces sujets à plat pour voir si nous souhaitons bouger un certain nombre de curseurs, s'il y a des apports d'initiatives nouvelles ou si la crise sanitaire économique et sociale nous amène de fait à reconsidérer certaines questions.

L'idée est que nous puissions adopter cette feuille de route au printemps prochain, en même temps que le budget pour 2021. De cette façon, nous aurons de la clarté sur le cap, les déclinaisons complètes et les moyens budgétaires afférents. Pour ce faire, je vous propose de missionner les membres de l'atelier permanent que j'ai évoqué tout à l'heure ainsi que nos vice-présidents référents des intercommunalités.

J'insiste sur ce point parce que je crois que si nous voulons vraiment que les choses avancent, il est absolument essentiel qu'il se passe des choses entre nos instances. Évidemment, il y a le travail formidable que fait Stéphane Bois avec toute l'équipe, j'en profite vraiment pour les remercier et pour les saluer chaleureusement, parce que ceux qui connaissent bien le pôle savent que celui-ci n'avancerait pas de cette manière s'il n'y avait pas des professionnels talentueux et aussi engagés. Je crois qu'il y a une utilité à ce qu'en complément, nos vice-présidents puissent se retrouver, travailler, préparer les orientations, préparer les déclinaisons pour que nous puissions tout simplement à la fois être au plus près des attentes de chacune de nos intercommunalités et continuer à construire du commun, puisque c'est vraiment cela, l'enjeu qui nous réunit.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

Voilà ce que je voulais partager brièvement avec vous en ce jour d'installation du pôle.

Je propose de passer la parole aux collègues présidents d'intercommunalité, pour que les uns et les autres puissent, s'ils le souhaitent, dire leur vision du pôle et ce qu'ils attendent particulièrement de ce mandat et des années qui viennent.

David, je te laisse commencer ?

#### **David SAMZUN**

Bonjour à vous toutes et à vous tous. Je vais être assez bref, puisque tu as couvert pratiquement tous les sujets. J'apprécie le propos et je crois que quelles que soient nos origines, nos appartenances politiques, philosophiques, il est clair que ce que nous vivons est une situation extrêmement particulière. C'est dans ce contexte que nous repartons pour une mandature. Je crois, et tu l'as dit, Johanna, que le pays est fracturé et fracturable. On voit de plus en plus, et de la crise de la Covid et des révélations qui vont avec, que nos populations sont en proie à des inquiétudes sanitaires, à des inquiétudes économiques, et on sent aussi une inquiétude d'une frange de population, la jeunesse. Toutes les classes de population actuellement sont inquiètes et je pense bien évidemment au grand âge.

Je crois que le pôle est le lieu qui nous permet, comme dans nos collectivités locales, de donner du sens et surtout, de donner du sens et de la perspective. Je crois que le pôle a cette vocation, tu l'as évoquée tout à l'heure, de planification, mais aussi, de donner du concret à nos populations, à celles et ceux qui vivent ici.

Enfin, vous savez que j'y suis attaché : je me sens parfaitement bien dans ce pôle, y compris avec les cinq agglomérations. Nous l'avons souvent dit ici, dans cette instance, il y a entre Nantes et Saint-Nazaire des entreprises, des hommes et des femmes qui vivent, des hommes et des femmes qui produisent. Il y a bien évidemment un environnement. Et puis, nous avons cette façade maritime de cette métropole, de ce département. Il y a des choses qui se passent, que ce soit dans le sud, du côté de Pornic, ou à l'ouest, du côté de Cap Atlantique. Ces constructions ne doivent pas se faire contre je ne sais quoi ou je ne sais qui, mais bien évidemment en complémentarité, pour développer des pans de l'économie d'une part, l'économie touristique, mais je crois aussi, et on le sait, quand on regarde, dans ce document, les perspectives de démographie, que l'équation du problème qui va nous être posé pour les années à venir est ici et qu'il nous faut être capable de répondre à un territoire qui puisse accueillir toutes les populations, quels que soient les âges et quels que soient les niveaux de revenus. Je crois que c'est l'équation principale que nous avons, avec bien évidemment les enjeux environnementaux à côté.

#### **Rémy NICOLEAU**

Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais d'abord saluer notre présidente pour cette élection et peut-être dire que ce que nous avons vécu lors du mandat précédent, tous ces échanges et toute cette richesse de nos réflexions, notamment dans les ateliers, et l'écoute qu'il y a pu y avoir, quelles que soient nos appartenances et nos différences, ont été très intéressants. Avoir essayé d'ancrer cela par des réalisations concrètes dans nos territoires, des œuvres, des points d'ancrage pour faire connaître ce territoire entre Nantes et Saint-Nazaire, ce côté de réflexion collective, est quelque chose qui marque nos travaux du mandat précédent. J'espère que dans le même esprit et dans le même état d'esprit, je



## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

le souhaite mais j'en suis certain, les choses vont continuer dans ce sens. Je pense que remettre ces ateliers en route est une chose essentielle parce qu'en effet, il y a la crise, mais il y a aussi les grands enjeux de demain qui sont la transition écologique et tout ce qui doit nous rassembler, notamment en matière de développement économique, mais nous avons déjà échangé sur ce sujet, où c'est ensemble que nous devons trouver, parce que le foncier se fait rare, les complémentarités des territoires dans ce domaine du développement économique. Et en trouvant cette complémentarité en matière de développement économique, l'enjeu est également de diminuer les mobilités ou de les accentuer, de les mettre au service de notre population. Je crois que notre rôle, tous ensemble, c'est que le jour où nous aurons bouclé la boucle de l'emploi, des mobilités et de la possibilité d'habiter sur notre territoire, nous aurons réussi quelque chose d'important pour l'ensemble de nos habitants.

#### **Yvon LERAT**

Tout d'abord, félicitations pour cette élection, Johanna. Tu as fixé des feuilles de route excessivement claires, qui sont dans la continuité de ce que nous avons fait au cours de la mandature précédente. Quant au SCoT, nous allons y retravailler prochainement. La Communauté de communes Erdre & Gesvres a été relativement impactée, vous le savez, par l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Nous avons été vraiment impactés et nous n'avons pas vraiment été reconnus, me semble-t-il, dans le contrat d'avenir. Nous en avons bien sûr rediscuté dans les instances gouvernementales. Quelques amendements ont été effectués, mais c'était vraiment à la marge. Mais c'est ainsi. Nous allons travailler d'une autre manière. Nous avons toujours bien travaillé ensemble et il n'y a aucune raison que nous abandonnions cette méthode de travail, bien au contraire. Nous nous rendons bien compte que nous devons travailler ensemble dans une intelligence collective, et nous l'avons porté, les uns et les autres, d'une manière très proportionnelle à notre échelon, bien évidemment.

Dans les contributions que nous allons apporter, nous nous reconnaissons parfaitement bien, nous, puisque nous avons défini notre projet de mandat avec les trois thématiques que tu as annoncées : la mobilité, qui est un enjeu d'importance, nous en avons fait encore l'expérience aujourd'hui en ayant eu quelques problèmes pour venir, le développement économique, bien évidemment, sur lequel nous sommes très portés, en ce qui nous concerne, d'abord du fait de la proximité de Nantes Métropole, et cette volonté affichée que nous avons également de développer l'économie, tout simplement parce que nous voulons rapprocher l'économie de l'habitat de façon à diminuer les déplacements entre travail et domicile. Et là, évidemment, nous rejoignons le problème de l'habitat, que nous avons aussi à résoudre, comme dans toutes les communes et les intercommunalités, c'est-à-dire faire venir des gens aux revenus modestes, puisque nous nous devons de faire venir une pluralité de personnes. Bien sûr, nous nous adaptons aussi à la transition énergétique. Pour votre information, dans notre petite communauté de communes, qui compte quand même douze communes et 65 000 habitants, j'ai embauché cinq personnes dans le secteur de la transition énergétique au cours des six dernières années. Vous voyez que nous avons bien pris le projet à bras le corps. Ce ne sont pas que de vains mots. Nous avons embauché des gens pour l'agriculture, pour l'air, pour l'eau et également, pour nous accompagner dans cette transition de manière très générale. Vous voyez que nous y sommes bien.

Évidemment, ce qui m'a un peu choqué, et même beaucoup, dans le confinement, c'est le lien social, qui, me semble-t-il, a été rompu, à un moment donné, entre parents, grands-parents, enfants et petits-enfants. Nous avons affiché cette volonté dans notre plan, dans notre projet de mandat : ce lien social est extrêmement important pour nous. Il ne faut pas s'en éloigner, il faut bien sûr s'en rapprocher, et

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

nous allons mettre les moyens pour que nous puissions collaborer les uns et les autres avec l'ensemble de nos communes et l'ensemble des habitants de nos communes.

Sinon, vous pouvez compter sur nous, les uns et les autres, pour travailler en complémentarité, avec nos singularités, bien évidemment, mais pour faire un bon travail ensemble.

#### **Rita SCHLADT**

Bonjour et mes félicitations. Je suis également ravie de rejoindre l'équipe et d'augmenter un peu la part de femmes au sein de cette institution. Je suis élue depuis douze ans, mais je dois vous avouer que je découvre un peu le pôle métropolitain, non pas le travail qui a été fait sur le SCoT, parce que j'ai participé, dans le passé, à des ateliers. J'ai aussi bien vu le travail sur le projet « Eau et paysages », et c'est vrai que nous avons bénéficié, sur notre territoire, de pistes cyclables qui ont une réelle utilité, aussi bien pour les touristes qui viennent mais surtout pour les habitants. En revanche, je ne connais pas bien le fonctionnement. Je remercie d'ailleurs Stéphane Bois, qui est venu expliquer un peu ce fonctionnement.

Pour ajouter à ce qui vient d'être dit, je suis particulièrement attaché à l'équilibre du territoire et à la solidarité. Je compte donc, dans la limite de mes disponibilités, puisque je suis toujours en activité, m'investir dans les travaux du pôle.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Je propose que nous puissions ouvrir la parole à la salle, pour celles et ceux qui souhaitent partager leurs points de vue, leurs attentes, leurs points d'alerte, le cas échéant.

#### **Nicolas OUDAERT**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis Nicolas Oudaert, maire du Gâvre, vice-président du Pays de Blain.

Je voulais juste m'arrêter sur le mot « coopération », coopération des territoires à l'échelle du pôle, mais aussi à l'échelle départementale, ne nous privons de rien... Il y a d'ailleurs des échéances qui sont très importantes pour parler de ces sujets-là dans les mois à venir. Je vous suis d'ailleurs reconnaissant, Johanna, d'avoir une vice-présidente à la coopération, chose qui n'était pas en place, je pense, au cours du précédent mandat. Nous voyons bien tout l'intérêt que vous y portez et qui, je pense, est partagé par les collègues qui sont face à moi. Je voulais vraiment m'arrêter sur ce sujet. En effet, vous avez parlé du développement économique, de l'équilibre des territoires. Arrêtons de faire du pendulaire quand on peut faire autrement. Bien évidemment, nous avons une métropole et il faut affirmer que c'est une très, très bonne chose. Nous avons une locomotive qui est formidable. Je suis d'accord sur l'attention qu'il faut porter à la fracture et l'opposition entre le rural et l'urbain. Nous avons tous quelque chose à nous donner. Je suis persuadé que ces coopérations seront plus prégnantes au cours des années qui viennent et j'en attends beaucoup pour ma part, étant d'ailleurs maire de la commune la plus au nord du pôle métropolitain, à savoir Le Gâvre, puisqu'au Gâvre, il n'y a pas qu'une forêt, mais aussi une ville de 1 850 habitants...

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

#### **Delphine BONAMY**

Je suis conseillère métropolitaine et adjointe à la maire de Nantes. Il m'intéresserait de pouvoir travailler, vu le périmètre du syndicat, sur la question de la protection de l'estuaire de la Loire et des mutations économiques, ayant eu une bonne présentation de tous les enjeux sur la « zéro artificialisation », l'optimisation du foncier, la submersion marine. Nous avons une actualité avec le projet du Carnet. Je trouve qu'il serait vraiment important, vu le périmètre du syndicat, que nous puissions travailler rapidement sur ce sujet. Voilà mes attentes.

#### **Erwan BOUVET**

Je suis conseiller départemental mais ici, conseiller métropolitain. Je voulais rebondir sur cette notion de bassin avec la Loire. Nous avons bien vu, sur les cartes, et je sais qu'il y a une histoire, mais qu'il faudra vraiment que nous essayions de travailler aussi avec le sud Loire, parce que nous sommes dans une logique de bassin versant et que l'on voit bien qu'il manque quelque chose sur la carte. Je sais qu'il y a de multiples raisons... Mais si nous pouvons faire avancer les échanges dans cette direction-là, cela me semble pertinent et assez logique, d'une certaine façon. Je voulais juste apporter cette petite précision.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci. Je voudrais juste rebondir d'un mot sur vos propos liés à la question du développement économique, notamment : quel développement économique partagé, coopératif et équilibré ? Il me semble que dans les enjeux de contenu que nous avons à partager, je crois que si nous voulons pouvoir bien travailler ensemble, il faut savoir d'où l'on part, et donc, objectiver au maximum les situations, les questions, les chiffres qui font notre territoire d'aujourd'hui. Et c'est vrai pour les enjeux de développement économique. Je dis cela parce que lorsque l'on parle notamment des questions que peuvent poser les enjeux de « zéro artificialisation », ce qui vient parfois à l'esprit en premier lieu est la question de l'urbanisme et du logement. Mais quand on regarde la réalité des chiffres, en tout cas sur le territoire du pôle, l'enjeu se situe sur les schémas de développement économique. Je prends cet exemple pour dire qu'en effet, nous avons là des choses à partager ensemble. Nous avons sans doute aussi une culture commune à nous forger. Cela ne veut pas dire qu'à la fin, nous partageons tous la même conclusion, mais en tout cas, notre point de départ est la réalité de notre territoire.

S'il n'y a pas d'autres questions ou interventions à ce stade – nous aurons l'occasion de revenir sur les différents sujets qui ont été évoqués –, je vous propose d'avancer.

## **II. Délibération 2020-10 : Détermination du nombre de vice-présidents et de vice-présidentes et de membres du Bureau**

#### **Johanna ROLLAND**

Nous devons déterminer le nombre de vice-présidents et de membres du bureau. Il vous est proposé de fixer à neuf le nombre de vice-présidents et, pour permettre une qualité de fonctionnement optimale, il est proposé que le Bureau soit composé de 22 membres, un ou une présidente, neuf vice-présidents

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

et douze autres membres répartis comme suit : sept pour la métropole de Nantes, trois pour la CARENE, un pour Erdre & Gesvres et un pour Estuaire et Sillon.

Sur le principe, je pense que nous pouvons voter à main levée. C'est ce à quoi je vous invite, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. S'il n'y a pas de questions sur la détermination du nombre de vice-présidents et de membres du Bureau, je mets cette délibération aux voix.

Cette délibération est adoptée.

### III. Délibération 2020-11 : Élection des vice-présidents et vice-présidentes et des autres membres du Bureau

#### Johanna ROLLAND

En toute logique, la délibération suivante est celle où l'on élit les vice-présidents et les autres membres du bureau. La liste des noms a-t-elle été transmise à tout le monde au préalable ou devons-nous en donner lecture ?

Les candidats proposés par les intercommunalités sont donc :

David Samzun, premier vice-président du pôle ;

Yvon Lerat, deuxième vice-président ;

Rémy Nicoleau, troisième vice-président ;

Rita Schladt, quatrième vice-présidente ;

Aziliz Gouez, cinquième vice-présidente ;

Jean-Jacques Lumeau, sixième vice-président ;

Sylvain Lefeuvre, septième vice-président ;

Michel Mézard, huitième vice-président ;

Nicolas Oudaert, neuvième vice-président.

Est-ce que nous votons conjointement les vice-présidents et les membres du Bureau ? Je vois que sur le déroulé très précis et très bien fait, on me dit que nous devons voter séparément.

#### Stéphane BOIS

La loi prévoit qu'il faut le faire séparément.

#### Johanna ROLLAND

Nous allons donc respecter la loi, ce qui est logique pour les élus de la République que nous sommes. Je vous invite donc à prendre les boîtiers. Quelqu'un s'oppose-t-il au fait que nous puissions voter de manière bloquée sur les neuf vice-présidents ? Tout le monde est d'accord ? Je vous propose donc que nous respections la loi en votant avec notre boîtier, mais que comme nous sommes des gens efficaces, nous votions une fois pour les neuf présidents.

La liste des vice-présidents est adoptée.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

Chers collègues, je vous propose de passer à l'élection des douze autres membres du Bureau.

Je vous donne lecture de la liste :

Jean-Louis Thauvin,  
Philippe Euzéat,  
Jean-Michel Cran,  
Éric Provost,  
Claude Aufort,  
Pascal Pras,  
Marie-Annick Benâtre,  
Fabrice Roussel,  
Florian Le Teuff,  
Bertrand Affilé,  
Anthony Descloziers,  
Jacques Garreau.

Je vous invite à nouveau à procéder au vote.

La liste des autres membres du Bureau est adoptée.

#### IV. Délibération 2020-12 : Charte de l'élu local

##### **Johanna ROLLAND**

Cette délibération ne va pas vous surprendre, puisque de la même manière que dans l'installation de nos conseils municipaux ou de nos intercommunalités, la loi nous invite à donner lecture de la charte de l'élu local. Je la rappelle donc.

« Les élus locaux sont des membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Y a-t-il des questions ? Non. Le Comité prend donc acte du fait que lecture a été donnée de cette charte de l'élu local.

#### **V. Délibération 2020-13 : Délégations au Bureau, à la présidente et aux vice-présidents et vice-présidentes**

##### **Johanna ROLLAND**

Cette délibération, dont je vais vous épargner la lecture exhaustive, sauf si vous me le demandez, reprend globalement le mode de fonctionnement adopté, pour celles et ceux qui étaient là, au cours du mandat précédent, avec un Bureau compétent pour émettre des avis sur les procédures de modification et de révision des PLUI. C'est évidemment un élément important. En revanche, je rappelle que le comité reste souverain pour émettre un avis sur les documents-cadres. C'est le cas pour le SRADDET, par exemple, ou sur les projets des SCoT voisins.

D'un point de vue opérationnel, le Bureau est compétent pour tous les marchés publics compris entre 90 000 € et 350 000 €.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets cette délibération aux voix. Nous votons à main levée.

La délibération est adoptée.

#### **VI. Délibération 2020-14 : Élection de la commission d'appels d'offres du pôle métropolitain**

##### **Johanna ROLLAND**

Pour cette délibération, nous allons voter avec le boîtier.

La CAO du pôle se réunit de manière obligatoire pour tout marché supérieur à 214 000 €. En deçà, la CAO peut être consultée et instruire l'analyse de certains marchés, qui sont importants pour la vie du pôle. D'un point de vue réglementaire, dans un pôle métropolitain, la composition de la CAO est régie

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

par celle de l'intercommunalité la plus importante. Dans notre cas, cela fait cinq titulaires et cinq suppléants.

Sont donc proposés comme titulaires :

Pascal Pras,  
Jean-Jacques Lumeau,  
Yvon Lerat,  
Pascal Martin,  
Jean-François Ricard.

Sont proposées comme suppléants :

Marie-Annick Benâtre,  
Éric Provost,  
Sylvain Lefeuvre,  
Claire Tramier,  
Nicolas Oudaert.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous invite à prendre vos boîtiers pour pouvoir voter.

La délibération est adoptée.

### **VII. Délibération 2020-15 : Désignation d'une liste de représentants de la présidente en commission départementale d'aménagement commercial**

#### **Johanna ROLLAND**

Ce point concerne l'élection des représentants du pôle à la commission départementale d'aménagement commercial. Vous savez que le pôle, en tant que maître d'ouvrage du SCoT, est évidemment un acteur important des commissions d'aménagement commercial, qui émettent des avis sur les projets d'implantation commerciale de plus de 100 000 m<sup>2</sup>.

Sont donc proposés :

- pour Nantes Métropole, Pascal Pras et Florian Le Teuff ;
- pour Saint-Nazaire Agglomération, Céline Paillard et Jean-Michel Cran ;
- pour la communauté de communes Erdre & Gesvres, Yvon Lerat et Philippe Euzénat ;
- pour la communauté de communes Estuaire et Sillon, Rémy Nicoleau et Michel Guillard ;
- pour la communauté de communes de la région de Blain : Nicolas Oudaert et Jean-François Ricard.

S'il n'y a pas de questions, je mets la délibération aux voix.

La délibération est adoptée.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

#### **VIII. Délibération 2020-16 : Désignation des élus participants à l'atelier des élus**

##### **Johanna ROLLAND**

Ce point concerne la mise en place de l'atelier permanent. Je n'y reviens pas sur le fond : je l'ai évoqué tout à l'heure. L'idée est vraiment d'avoir un temps de travail régulier qui permette à la fois d'avoir de la souplesse et de travailler sur les différents contenus.

Sont proposés, pour faire partie de l'atelier permanent, 29 membres :

- pour Nantes Métropole : Aziliz Gouez, Pascal Pras, Fabrice Roussel, Laure Beslier, Julie Laernoes, Delphine Bonamy, Marie-Annick Benâtre, Valérie Oppelt, Anthony Descloziers ;
- pour Saint-Nazaire Agglomération : Jean-Jacques Lumeau, Éric Provost, Jean-Michel Cran, Sylvie Cauchie, Céline Girard-Raffin et Catherine Lungart ;
- pour la communauté de communes Erdre & Gesvres : Sylvain Lefeuvre, Bruno Veyrand, Philippe Euzénat et Patrick Lamiable ;
- pour la communauté de communes Estuaire et Sillon : Michel Mézard, Jean-Louis Thauvin, Claire Tramier, Nathalie Flauraud, Claudine Sachot ;
- Pour la communauté de communes de la région de Blain : Nicolas Oudaert, Jean-François Ricard et Philippe Caillon.

Y a-t-il des questions sur la composition de l'atelier permanent ? Il n'y en a pas. Je peux donc mettre aux voix les désignations qui vous sont proposées.

La délibération est adoptée.

#### **IX. Délibération 2020-17 : Désignation des représentants du Pôle métropolitain à divers organismes**

##### **Johanna ROLLAND**

Nous avons ensuite, chers collègues, à procéder à la désignation des représentants dans divers organismes. Le pôle adhère évidemment à un certain nombre d'outils partenariaux, au premier rang desquels figurent notamment nos agences d'urbanisme, qui nous accompagnent souvent étroitement sur les sujets qui nous intéressent. Nous sommes également membres de plusieurs sociétés publiques locales, dont la compétence participe à tel ou tel élément du projet de territoire.

Sont donc proposés :

Pour l'AURAN : Michel Guillard, Sylvain Lefeuvre, Rita Schladt, Claire Tramier et un représentant d'Erdre & Gesvres dont je n'ai pas le nom sur le dernier document.

##### **Stéphane BOIS**

Il y a en effet un poste libre, puisque la communauté de communes Erdre & Gesvres n'en a donné qu'un. Monsieur Joutard ? Merci. Jean-Pierre Joutard.



## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 15 octobre 2020

---

#### **Johanna ROLLAND**

Merci.

Pour l'ADDRN : Michel Mézard, Sylvain Lefeuvre, Nicolas Oudaert.

Pour la SAMOA : Anthony Descloziers.

Pour Loire Estua, Terre d'estuaire : Fabrice Roussel et Céline Girard-Raffin.

Pour LAD et la SELA : Fabrice Roussel.

Pour la Fédération nationale des SCoT : Aziliz Gouez.

Y a-t-il des questions sur ces propositions de désignation ? Il n'y en a pas. Je mets donc cette délibération aux voix.

La délibération est adoptée.

Nous avons épuisé l'ordre du jour formel de notre instance. Y a-t-il des questions diverses ? Il n'y en a pas.

Je vous remercie, chers collègues. Au plaisir de poursuivre les échanges sur le fond, les contenus et nos projets concrets. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.